

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 632

24 mars 2009

SOMMAIRE

2JMT S.à r.l.	30298	Invenergy Wind Europe V S.à r.l.	30313
ACV COMM' Sàrl	30302	ISAR BS Lux S.à r.l.	30305
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ...	30323	ITT International S.à r.l.	30294
Altran Luxembourg S.A.	30292	LBP Luxco S.à r.l.	30296
AME Ventures International S.A.	30302	LBREP III Fimit S.à r.l.	30293
Amtrust Captive Holdings Limited	30305	Lignum International	30335
Arno Glass Luxco	30291	Logix IX S.à r.l.	30336
Beliere Holding S.A.	30291	Marchesini Investment Group S.A.	30312
Carta S.A.	30307	Marly Holding S.A.	30295
COLT Telecom Group S.A.	30308	Medicine In a Bottle S.à r.l.	30313
Dedel S.A., SPF	30293	Mediterranean Brands S.A.	30301
de Préférence S.A.	30334	Moorea 4 S.à r.l.	30291
Duferco Investment Partners S.A.	30290	Nalco Luxembourg Finance SA	30290
Duferco Real Estate S.A.	30290	Partnerships 4 Growth S.A.	30295
EECP II S. à r.l.	30290	Parvenor S.à r.l.	30291
Euro Gaming Investment S.A.	30290	PPL Estate S.A.	30293
Europa Invest S.A.	30305	Rosaco Holding S.A.	30335
France Invest S.A.	30296	Soleil Finance S.A.	30336
Global Trading and Services, s.à r.l.	30296	Tiger Holding Four S.à r.l.	30298
Golf Echo S.A.	30294	Tollo Holding S. à r. l.	30304
GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l. ..	30294	UCPH Investments S.à r.l.	30306
GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l.	30295	United CP Intermediate Holdings S.à r.l.	30300
GS Lux Debt Holdings V S.à r.l.	30291	Universal Financing Opportunities S.A. ..	30297
HSBC Property Investments Luxembourg	30334	Vending Investment I S.à r.l.	30292
Imagine Captive Holdings Limited	30305	W2007/W2008 Eagle S.à r.l.	30295
Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	30324	Wisley S.A.	30292

Nalco Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.054.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54501 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009030701/211/11.

(090034440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

EECP II S. à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009030698/5770/12.

(090034190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Duferco Investment Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. Duferco Real Estate S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54568 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009030702/211/13.

(090034438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Euro Gaming Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.216.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 20 février 2009

Il résulte du Conseil d'Administration de la société que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2009.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009031776/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53448 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009030766/211/12.

(090034434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**GS Lux Debt Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Moorea 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.069.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2009031626/212/13.

(090034981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Parvenor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.167.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53585 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009031634/211/12.

(090035071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Arno Glass Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.250.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 1^{er} décembre 2008:

- que le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009031778/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Vending Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.432.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53939 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009031647/211/12.

(090035082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.649.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg
le 17 février 2009 à 11.00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel SCHRIJEN, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977 ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Pour: WISLEY S.A.

Matthijs Bogers
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009030816/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 65.221.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 2009 à Windhof

Le Conseil d'Administration accepte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Eric ALBRAND, né le 27 août 1958 à Paris (France) et demeurant professionnellement au 2, rue Paul Vaillant-Couturier, F-92300 Levallois-Perret (France).

Le Conseil d'Administration nomme en tant qu'administrateur Monsieur Gérald BERGE, né le 21 janvier 1959 à Sainte-Adresse (France) et demeurant 14, allée des plains champs, F-78430 Louveciennes.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Gérald BERGE, ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2009031636/1682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

PPL Estate S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 49.343.

—
EXTRAIT

L'assemblée procède donc au transfert du siège social de PPL Estate S.A. du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour PPL Estate S.A.

S G G S.A.

412, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009031775/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53108 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009031649/211/12.

(090035204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Dedel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.729.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 25 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Laurent HEILIGER, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour DEDEL S.A. – SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2009030887/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.302.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54432 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009031645/211/12.

(090035088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

ITT International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 10 décembre 2008, que:

- Madame Annette Markow-Blaich, née le 23 septembre 1955 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 122 Eschborner Landstrasse, 60489 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Marc Schintgen, né le 9 mars 1965 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009031637/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Golf Echo S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.020.

EXTRAIT

- VERICOM SA ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

- Paul AGNES

- Pascal ROBINET

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030837/1185/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

P4G, Partnerships 4 Growth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 62.023.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27 janvier 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 février 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009031601/225/13.

(090035256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**GS Lux Debt Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. W2007/W2008 Eagle S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009031628/212/13.

(090034987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Marly Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.798.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 février 2009

Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L- 2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Madame Catherine PISVIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Carlo SCHLESSER Licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour copie conforme

MARLY HOLDING S.A.

C. PISVIN / C. SCHLESSER

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d Administration

Référence de publication: 2009030870/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Global Trading and Services, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.716.

Als Geschäftsleiter (gérant) der firma Global Trading and Services sàrl teile ich folgende Adresseänderung der Hauptsitz (siège social) mit:

Alte Adresse bis 02-03-2009:

3, rue des Foyers

L-1537 Luxembourg.

Neue Adresse ab 03-03-2009:

19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg.

Luxembourg, le 03-03-2009.

Global Trading and Services sàrl.

Joris Huysentruyt

Gérant

Référence de publication: 2009030832/7497/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00745. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54405 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009031644/211/12.

(090035078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

France Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 113.690.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FRANCE INVEST S.A., avec siège social à L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.690, constituée suivant acte Martine SCHAEFFER de Remich en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 766 du 14 avril 2006, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 1177 du 15 juin 2007, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 1051 du 29 avril 2008, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 mai 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 1660 du 5 juillet 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Jacqueline BOULANGER, commerçante, demeurant à F-54680 Crusnes (France), 2, rue des Employés.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à Aspelt.

- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société d'Esch-sur-Alzette à Aspelt.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, comme suit:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Aspelt."

Troisième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: RISCH, DEMICHELET, BOULANGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 décembre 2008. REM 2008/1469. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009032409/218/53.

(090036846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Universal Financing Opportunities S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.260.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 19 février 2009 à 16h30

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et de celui de l'auditeur vérificateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, décide de clôturer la liquidation de la Société.

Le boni de liquidation sera alloué aux actionnaires de la Société au prorata de leur détention.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009031667/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54391 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009031646/211/12.

(090035107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

2JMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 145.009.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Tatjana SARAC, gérante de société, née à Dubrovnik (Croatie) le 12 mars 1964, demeurant à L-F-54560 Beuvillers, 9, lotissement Le Hameau et

2. Madame Majdouline JARI épouse HAMOUTH, née à Casablanca (Maroc) le 5 juillet 1978 demeurant à L-5886 Hesperange, 414, route de Thionville

Lesquelles comparantes ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "2JMT S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bettembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet le débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration à consommer sur place.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Mademoiselle Tatjana SARAC, prénommée, soixante-deux parts	62
2.- Madame Majdouline JARI épouse HAMOUTH, prénommée, soixante-deux parts	62
TOTAL: cent vingt-quatre parts	124

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- 1.- Mademoiselle Tatjana SARAC, prénommée, gérante administrative
- 2.- Madame Majdouline JARI épouse HAMOUTH, prénommée, gérante technique.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante technique ou par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: T. SARAC, M. JARI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6862. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033037/206/79.

(090037322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

United CP Intermediate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 304.074.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.890.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of United CP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 70.850 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 9th December 2008 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of United CP Intermediate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 133.890, incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 30th November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2971 of 20th December 2007 (the "Company").

The proxy holder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at three hundred four million seventy-four thousand Euro (EUR 304,074,000) represented by three million forty thousand seven hundred forty (3,040,740) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2008 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de United CP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.850 ("Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de United CP Intermediate Holdings S.à r.l., une société

à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.890, constituée suivant acte reçu par M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2971 du 20 décembre 2007 (la "Société").

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent quatre millions soixante-quatorze mille euros (EUR 304.074.000) représenté par trois millions quarante mille sept cent quarante (3.040.740) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} Janvier 2008 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: P. de Haan, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15120. Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009032413/272/89.

(090036505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Mediterranean Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.557.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 12 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 février 2009.
Pour *MEDITERRANEAN BRANDS S.A.*
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2009030886/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

AME Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.939.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 janvier 2009

Résolutions

Suite aux démissions de Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Mademoiselle Virginie Derains de leur mandat respectif, l'assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

- Massimo Longoni, entrepreneur avec résidence professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
 - Sylvie Abtal Cola, employé privé avec résidence professionnelle au 13-15, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg
 - Eric Vanderkerken, employé privé avec résidence professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Profida Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009031780/9120/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

ACV COMM' Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3467 Dudelange, 28, rue Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 136.490.

—
L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ACV COMM' S.A. établie et ayant son siège à L-3467 Dudelange, 28, rue Fleming, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.490, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 705 du 21 mars 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Soleuvre, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Virginie MERTZ, commerçante, demeurant à Thionville (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Suppression de la valeur nominale des actions.
- Réduction du capital social, moyennant dispense partielle de versement du solde des apports, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à treize mille sept cent cinquante euros (13.750,-).
- Constatation de libération de capital jusqu'à concurrence de treize mille sept cent cinquante euros (13.750,-).
- Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

- Révocation de l'administrateur unique.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte des statuts.
- Souscription des parts sociales.
- Fixation du nombre de gérants.
- Nomination d'un gérant.
- Pouvoir de signature.
- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE (17.250,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS au montant de TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (13.750,-), moyennant dispense partielle de versement du solde des apports.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital, actuellement libéré à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (7.750,-) EUROS, vient d'être libéré jusqu'à concurrence de TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (13.750,-) EUROS, par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

La dispense de versement du solde des apports de dix-sept mille deux cent cinquante (17.250,-) euros ne deviendra effective qu'au plus tôt, 30 jours à compter de la publication de la présente délibération au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, si aucune demande en constitution de sûretés n'a été introduite dans ce délai, sinon, si les créanciers ont obtenu satisfaction ou si le magistrat président la chambre de tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'a pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête, le tout conformément à l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et après la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: ACV COMM' SARL."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de révoquer l'administrateur unique, Madame Virginie MERTZ, commerçante, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, Boucle des Taillis.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Monsieur Alain MERTZ, agent commercial, demeurant à F-57190 Florange (France), 57, rue de Verdun.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procède à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ACV COMM' SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité avec travaux de lettres, lettrages et décors autocollants, création d'enseignes et d'enseignes lumineuses, travaux d'imprimerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (13.750,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT TRENTE-SEPT VIRGULE CINQUANTE EUROS (137,50 EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Neuvième résolution

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Virginie MERTZ, commerçante, demeurant à F-57100 Thionville (France), 11, Boucle des Taillis,	
cent parts sociales	100
Total: Cent parts sociales	100

Dixième résolution

L'assemblée fixe le nombre des gérants à un (1).

Onzième résolution

Est nommé gérant pour une durée illimitée, Virginie MERTZ, susdite.

Douzième résolution

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Treizième résolution

La transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée ne sera effective qu'après que la dispense de versement de solde sera devenue définitive.

Les trois cent dix (310) actions de la société anonyme seront alors détruites.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, MERTZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 février 2009. REM 2009/217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009032410/218/114.

(090036828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Tollo Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.204.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51933 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009031648/211/12.

(090035092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

**Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Imagine Captive Holdings Limited).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009031650/206/14.

(090035153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Europa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.157.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes avec effet au 30 janvier 2009:

d'accepter la démission de

- Monsieur Tomas Varela Muina, en tant que président du conseil d'administration de la Société,
de nommer,

- Monsieur Rubio Aragonés Javier, né le 28 septembre 1957 à Los Yebenes, Toledo, Espagne, ayant comme adresse professionnelle Carrer del Sena 12, SP-08174 Sant Cugat del Vallès, Espagne, en tant que nouvel administrateur de la Société, à durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

de modifier le mandat de

- Monsieur Andreu Cabot Cirus, en tant que président du conseil d'administration de la Société, à durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

EUROPA INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009030824/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

ISAR BS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.756.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009031651/206/13.

(090035164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

UCPH Investments S.à.r.l., Société en nom collectif.

Capital social: USD 2.221.114.275,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.248.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of United CP Intermediate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 133.890 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 9th December 2008 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of UCPH Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 119.248, incorporated as a société en nom collectif by an agreement under private seal of the partners on 3rd August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n°424 on 22nd March 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 27th June 2008, published in the Mémorial n°2103 of 29th August 2008.

The proxy holder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at two billion two hundred twenty-one million one hundred fourteen thousand two hundred seventy-five US Dollars (USD 2,221,114,275) represented by two billion two hundred twenty-one million one hundred fourteen thousand two hundred seventy-five (2,221,114,275) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2008 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de United CP Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.890 (l'"Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de UCPH Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.248, constituée sous la forme d'une société en nom collectif par un contrat sous seing privé des associés le 3 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°424 le 22 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2008 publié au Mémorial n°2103 le 29 août 2008.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux milliards deux cent vingt et un millions cent quatorze mille deux cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.221.114.275) représenté par deux milliards deux cent vingt et un millions cent quatorze mille deux cent soixante-quinze (2.221.114.275) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} Janvier 2008 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: P.de Haan, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15119. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009032412/272/94.

(090036485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Carta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 2008

- Le mandat de la société LOUV S.à r.l. en tant qu'administrateur de la Société n'est pas reconduit.
- Madame Nicole THIRION, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel administrateur en remplacement de la société LOUV S.à r.l. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Serge KRANCENBLUM et Paul VAN DER SCHUEREN et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour copie conforme

CARTA S.A.

N. THIRION / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030869/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "COLT Telecom Group S.A." (the "Company" or "COLT"), a société anonyme having its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 13 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 26 June 2006 and whose articles of association have been amended several times and for the last time on 21 January 2009 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Mr Tony Bates, Chief Operating Officer and Acting Group Chief Financial Officer of the Company, residing in London, United Kingdom.

The chairman appointed as secretary Mrs Caroline Griffin Pain, company secretary, residing in London, United Kingdom.

The meeting elected as scrutineer Mr Richard Parker, senior relationship manager, residing in Jersey, Channel Islands.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and the convening notices have been sent on 21 February 2009 to the shareholders inscribed in the register of shareholders pursuant to the provisions of the articles of association.

II. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that out of a total of six hundred eighty million five hundred twenty-seven thousand five hundred and seventy-six (680,527,576) ordinary shares in issue, 610,310,313 ordinary shares (representing 88.21 %) were represented (in attendance or by proxy) at the meeting (being more than half of the issued and outstanding share capital of the Company).

IV. The agenda of the meeting is as follows:

A. Report on conflict of interest

Report by the Board of Directors of the Company in accordance with article 57 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the disclosure by R. Bhasin, S. Haslam, T. Hilton, R. Walsh and M. Ferrari to the Board that each of them being employed by and/or holding shares in FMR LLC and/or FIL Limited should be regarded as having an interest potentially conflicting with that of the Company in relation to the entry by the Company into a Subscription Agreement with FMR LLC and FIL Limited.

B. Report on share issue

Acknowledgement of the report of the Board of Directors of the Company in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the terms of the issue of ordinary shares in the capital of the Company within the authorised share capital, in particular the circumstances and price of the issue and the waiver and disapplication of preferential subscription rights of existing shareholders.

C. Resolutions

Resolution 1: Confirm co-optation of and elect Mark Ferrari as a Director

To confirm the co-optation of Mark Ferrari as a Director by the Board of Directors with effect from 1 January 2009 and elect Mark Ferrari as a Director until the next Annual General Meeting whereupon, in accordance with the Company's Articles of Association, he will retire and be eligible for re-election.

Resolution 2: Capital reduction and Consequential amendment to the Articles of Association

2.1 To resolve that the issued share capital of the Company be reduced (without reducing the number of shares in issue) in accordance with the conditions set out in articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, from eight hundred and fifty million, six hundred and fifty nine thousand, four hundred and seventy euro (€850,659,470) to three hundred and forty million, two hundred and sixty three thousand, seven hundred and eighty eight euro (€340,263,788) by reducing the nominal value of each ordinary share in the capital of the Company from one euro twenty-five cents (€1.25) to fifty cents (€0.50) and that the reserve arising from such reduction be allocated to the Company's freely distributable reserves.

2.2 To resolve that Article 5 (Capital) paragraph (1st) of COLT's Articles of Association be amended so as to read as follows:

"(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million euro (€1,250,000,000) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares, nominal value fifty cents (€0.50). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof)."

2.3 To resolve that Article 5 (Capital) paragraph (2) of COLT's Articles of Association be amended so as to read as follows:

"(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at three hundred and forty million, two hundred and sixty three thousand, seven hundred and eighty eight euro (€340,263,788) represented by six hundred and eighty million, five hundred and twenty seven thousand, five hundred and seventy six (680,527,576) ordinary shares, nominal value fifty cents (€0.50) each, all of the said shares being fully paid."

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

A. Report on conflict of interest

The meeting acknowledged the report by the Board of Directors of the Company in accordance with article 57 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, on the disclosure by R. Bahsin, S. Haslam, T. Hilton, R. Walsh and M. Ferrari to the Board that each of them being employed by and/or holding shares on FMR LLC and/or FIL Limited should be regarded as having an interest potentially conflicting with that of the Company in relation to entry by the Company into a subscription agreement with FMR LLC and FIL Limited on 20 February 2009 as submitted for approval to and recorded in the minutes of the board of directors of the Company dated 18 February 2009.

B. Report on share issue

After the Chairman has recalled that the report of the Board of Directors of the Company in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the terms of the issue of ordinary shares in the capital of the Company within the authorised share capital, in particular the circumstances and price of the issue and the waiver and disapplication of preferential subscription rights of existing shareholders (the "Report on Share Issue") has been made available at the Company's registered office at least fifteen (15) minutes before and during this meeting and that the shareholders were entitled to obtain a copy of the Report on Share Issue on request, the meeting acknowledged the Report on Share Issue of the Board of Directors of the Company.

C. Resolutions

Resolution 1: Confirm co-optation of and elect Mark Ferrari as a Director

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to confirm the co-optation of Mark Ferrari as a Director by the Board of Directors with effect from 1 January 2009 and to elect Mark Ferrari as a Director until the next Annual General Meeting whereupon, in accordance with the Company's Articles of Association, he will retire and be eligible for re-election.

For: 596,132,321

Against: 3,974,875

Abstentions: 200,799

Pursuant to the above a total of 99.34 % of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the resolution has been adopted by a simple majority of the votes cast.

Resolution 2: Capital reduction and consequential amendment to the Articles of Association

The meeting resolved at the majorities set out hereafter:

2.1 To reduce the issued share capital of the Company (without reducing the number of shares in issue) in accordance with the conditions set out in articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, from eight hundred and fifty million, six hundred and fifty nine thousand, four hundred and seventy euro (€850,659,470) to three hundred and forty million, two hundred and sixty three thousand, seven hundred and eighty eight euro (€340,263,788) by reducing the nominal value of each ordinary share in the capital of the Company from one euro twenty-five cents (€1.25) to fifty cents (€0.50), and that the reserve arising from such reduction be allocated to the Company's freely distributable reserves.

2.2 To amend Article 5 (Capital) paragraph (1) of COLT's Articles of Association as set out in the agenda.

2.3 To amend Article 5 (Capital) paragraph (2) of COLT's Articles of Association as set out in the agenda.

For: 600,000,948

Against: 72,164

Abstentions: 234,883

Pursuant to the above a total of 99.99 % of the votes cast of the represented ordinary shares in issue have voted in favour, so that the above resolution 2 has been adopted by at least two thirds of the votes cast.

The undersigned notary has drawn the attention of the meeting to the provisions of articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, establishing a legal protection in favour of creditors of the Company and providing that no payment may be made or waiver given to the shareholders to pay up their shares freely and without recourse from the creditors before thirty (30) days after publication of the present deed in the Mémorial.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "COLT Telecom Group S.A." (la "Société" ou "COLT"), une société anonyme ayant son siège social au K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 26 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 21 janvier 2009 par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M. Tony Bates, Chief Operating Officer et Acting Group Chief Financial Officer de la Société, demeurant à Londres, Royaume-Uni.

Le président a nommé comme secrétaire Mme Caroline Griffin Pain, secrétaire de la Société, demeurant à Londres, Royaume-Uni.

L'assemblée a élu en tant que scrutateur M. Richard Parker, senior relationship manager, demeurant à Jersey, Iles Anglo-Normandes.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par convocations contenant l'agenda et les convocations ont été envoyées le 21 février 2009 aux actionnaires figurant sur le registre des actionnaires conformément aux dispositions des statuts.

II. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de la liste de présence que sur un total de six cent quatre-vingt millions cinq cent vingt-sept mille cinq cent soixante-seize (680.527.576) actions ordinaires en émission, 600.310.313 actions ordinaires (représentant 88,21 %) étaient représentées (en personne ou par procuration) à l'assemblée (représentant plus de la moitié du capital social émis et en circulation de la Société).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Rapport de conflit d'intérêt

Rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 57 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sur la divulgation par R. Bhasin, S. Haslam, T. Hilton, R. Walsh et M. Ferrari au Conseil que chacun d'eux étant employé et/ou détenant des actions dans FMR LLC et/ou FIL Limited, devrait être con-

sidéré comme ayant un intérêt potentiellement en conflit avec celui de la Société en relation avec la conclusion par la Société d'un Contrat de Souscription avec FMR LLC et FIL Limited.

B. Rapport sur l'émission d'actions

Constat du rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sur les conditions d'émission des actions ordinaires dans le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, en particulier les circonstances et le prix de l'émission et la renonciation et la non-application des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

C. Résolutions

Résolution 1: Confirmer la cooptation et élire Mark Ferrari en tant qu'Administrateur

Confirmer la cooptation de Mark Ferrari en tant qu'Administrateur par le Conseil d'Administration avec effet à partir du 1^{er} janvier 2009 et élire Mark Ferrari en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle au cours de laquelle, en accord avec les Statuts de la Société, il se retirera et sera de nouveau éligible.

Résolution 2: Réduction du Capital et Modification subséquente des Statuts

2.1 Décider que le capital social émis de la Société soit réduit (sans réduire le nombre d'actions émises) conformément aux conditions des articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, de huit cent cinquante millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (€850.659.470) à trois cent quarante millions deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-huit euros (€340.263.788) en réduisant la valeur nominale de chaque action ordinaire dans le capital de la Société d'un euro et vingt-cinq centimes (€1,25) à cinquante centimes (€0,50) et que la réserve résultant d'une telle réduction soit allouée aux réserves librement distribuables de la Société.

2.2 Décider que l'Article 5 (Capital) paragraphe (1) des Statuts de COLT soit modifié de sorte qu'il se lise comme suit:

"(1) Le capital social autorisé de la Société est fixé à un milliard deux cent cinquante millions d'euros (€1.250.000.000); devant être représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé)."

2.3 Décider que l'Article 5 (Capital) paragraphe (2) des Statuts de COLT soit modifié de sorte qu'il se lise comme suit:

"(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est fixé à trois cent quarante millions deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-huit euros (€340.263.788); représenté par six cent quatre-vingt millions cinq cent vingt-sept mille cinq cent soixante-seize (680.527.576) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50) chacune, lesdites actions ayant été intégralement payées."

V. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

A. Rapport de conflit d'intérêt

L'assemblée a constaté le rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 57 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sur la divulgation par R. Bhasin, S. Haslam, T. Hilton, R. Walsh et M. Ferrari au Conseil que chacun d'eux étant employé et/ou détenant des actions dans FMR LLC et/ou FIL Limited devrait être considéré comme ayant un intérêt potentiellement en conflit avec celui de la Société en relation avec la conclusion par la Société d'un contrat de souscription avec FMR LLC et FIL Limited le 20 février 2009 tel que soumis pour approbation et enregistré dans le procès verbal du conseil d'administration de la Société du 18 février 2009.

B. Rapport sur l'émission d'actions

Après que le Président a rappelé que le rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sur les conditions d'émission des actions ordinaires dans le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, en particulier les circonstances et le prix de l'émission et la renonciation et la non-application des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants (le "Rapport sur l'Emission d'Actions") a été mis à la disposition au siège social de la Société au moins quinze (15) minutes avant et pendant cette assemblée et que les actionnaires étaient en mesure d'obtenir une copie du Rapport sur l'Emission d'Actions sur demande, l'assemblée a constaté le Rapport sur l'Emission d'Actions du Conseil d'Administration de la Société.

C. Résolutions

Résolution 1: Confirmer la cooptation et élire Mark Ferrari en tant qu'Administrateur

L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous de confirmer la cooptation de Mark Ferrari en tant qu'Administrateur par le Conseil d'Administration avec effet à partir du 1 janvier 2009 et élire Mark Ferrari en tant

qu'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle au cours de laquelle, en accord avec les Statuts de la Société, il se retirera et sera de nouveau éligible.

Pour: 596.132.321

Contre: 3.974.875

Abstentions: 200.799

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 99,34 % des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution a été adoptée à la majorité simple des voix exprimées.

Résolution 2: Réduction du Capital et Modification subséquente des Statuts

L'assemblée a décidé aux majorités indiquées ci-dessous de:

2.1 Réduire le capital social émis de la Société (sans réduire le nombre d'actions émises) conformément aux conditions des articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, de huit cent cinquante millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (€850.659.470) à trois cent quarante millions deux cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-huit euros (€340.263.788) en réduisant la valeur nominale de chaque action ordinaire dans le capital de la Société d'un euro et vingt-cinq centimes (€1,25) à cinquante centimes (€0,50) et que la réserve résultant d'une telle réduction soit allouée aux réserves librement distribuables de la Société.

2.2 Modifier l'Article 5 (Capital) paragraphe (1) des Statuts de COLT tel qu'établi à l'ordre du jour.

2.3 Modifier l'Article 5 (Capital) paragraphe (2) des Statuts de COLT tel qu'établi à l'ordre du jour.

Pour: 600.000.948

Contre: 72.164

Abstentions: 234.883

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 99,99 % des voix exprimées des actions ordinaires représentées en émission ont voté en faveur, de sorte que la résolution 2 a été adoptée par au moins deux tiers des voix exprimées.

Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions des articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, établissant une protection juridique en faveur des créanciers de la Société et disposant qu'aucun paiement ne pourra être effectué ou dispense donnée aux actionnaires de libérer leurs actions librement et sans risques de recours des créanciers avant trente (30) jour après la publication du présent acte au Mémorial.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait à Luxembourg, le jour mentionné ci-avant.

Après lecture du procès verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BATES, C. GRIFFIN PAIN, R. PARKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mars 2009. LAC/2009/10251. Reçu € 75,- (soixante quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034836/211/242.

(090042311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Marchesini Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.133.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs catégorie A de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 22 janvier 2009.

Pour MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009031779/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Medicine In a Bottle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.421.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 30 janvier 2009 à 10.30 heures au siège social que:

1) le siège social de la Société est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 LUXEMBOURG au 23, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG;

2) sont nommés nouveaux gérants pour la société, avec pouvoir de signature conjointe des deux, conformément aux statuts sociaux, en remplacement des gérants précédemment en fonction Messieurs Robert MATHIEU, Patrick MOINET et Luc GERONDAL:

Gérant de catégorie A:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 29/10/1966 à Birkenfeld/Nahe (RFA), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg - 23, rue Beaumont.

Pour le conseil de gérance

Par mandat

Me Marie GILMER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009030897/273/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Invenergy Wind Europe V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

In the year two thousand and eight, on the first of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVENERGY WIND EUROPE S. à r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.947 and having a share capital amounting to EUR 112,600.- (Invenergy LLC), represented by Caroline Muller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that Invenergy LLC is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of INVENERGY WIND EUROPE V S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.144 (the Company), and

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 4. "Corporate object" of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

2. Amendment and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

3. Confirmation of Mr. James Murphy as class A manager, Mr. Joseph Condo as class A manager, Mr. Eric Magrini as class B manager, Mr. Gérard Birchen as class B manager, and Mr. Pietro Longo as class B manager of the Company;

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles and resolves that such article shall have the wording as per article 3. of the second resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "INVENERGY WIND EUROPE V S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2. (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3. hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) on a per transaction basis or (ii) the joint signatures of any one (1) class A manager, and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholders may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Single shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the single shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such single shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year at the registered office of the Company.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Third resolution

The Sole Shareholder hereby confirms (i) Mr. James Murphy, Mr. Joseph Condo, as class A managers, and (ii) Mr. Eric Magrini, Mr. Gérard Birchen, and Mr. Pietro Longo as class B managers of the Company.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INVENERGY WIND EUROPE S. à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.947 et ayant un capital social s'élevant à EUR 112.600,-(Invenergy LLC), représentée par Caroline Muller, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que Invenergy LLC est l'associé unique (l'Associé Unique) d'INVENERGY WIND EUROPE V S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.144 (la Société); et

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 4. "Objet social" des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Modification et refonte et nouvelle numérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

3. Confirmation de M. James Murphy comme gérant de classe A, M. Joseph Condo comme gérant de classe A, M. Eric Magrini comme gérant de classe B, M. Gérard Birchen comme gérant de classe B, et M. Pietro Longo comme gérant de classe B de la Société;

4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4. des Statuts et décide qu'il aura la teneur de l'article 3. à la deuxième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "INVENERGY WIND EUROPE V S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers

émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions d'un montant maximum de trois mille euros (EUR 3.000,-) par transaction ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année au siège social de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une procéder à une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être recueillies sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales afin d'être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Troisième résolution

L'Associé Unique confirme (i) M. James Murphy, M. Joseph Condo, comme gérants de classe A et (ii) M. Eric Magrini, M. Gérard Birchen, et M. Pietro Longo, comme gérants de classe B de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48708/ Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033006/5770/550.

(090037155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009031652/206/13.

(090035200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.988.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVENERGY THERMAL LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (United States of America), registered with the Delaware Division of Corporations under number 4062846 (Invenergy LLC),

represented by Caroline Muller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that Invenergy LLC is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of INVENERGY THERMAL CANADA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.988 (the Company), and

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 4. "Corporate object" of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

2. Amendment and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

3. Confirmation of Mr. Joseph Condo as class A manager, Mr. James T. Murphy as class A manager, Mr. Mark Leaman as class A manager, Mr. Gérard Birchen as class B manager, Mr. Pietro Longo as class B manager, and Mr. Eric Magrini as class B manager of the Company;

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles and resolves that such article shall have the wording as per article 3. of the second resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "INVENERGY THERMAL CANADA S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2. (vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3. hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) on a per transaction basis or (ii) the joint signatures of any one class A manager, and any one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholders may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Single shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the single shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such single shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year at the registered office of the Company.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Third resolution

The Sole Shareholder hereby confirms (i) Mr. Joseph Condo, Mr. James T. Murphy, Mr. Mark Leaman as class A managers, and (ii) Mr. Gérard Birchen, Mr. Pietro Longo, and Mr. Eric Magrini as class B managers of the Company.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le premier décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INVENERGY THERMAL LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 4062846 (Invenergy LLC),

représentée par Caroline Muller, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que Invenergy LLC est l'associé unique (l'Associé Unique) d'INVENERGY THERMAL CANADA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.988 (la Société); et

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 4. "Objet social" des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Modification et refonte et nouvelle numérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

3. Confirmation de M. Joseph Condo comme gérant de classe A, M. James T. Murphy comme gérant de classe A, M. Mark Leaman comme gérant de classe A, M. Gérard Birchen comme gérant de classe B, M. Pietro Longo comme gérant de classe B, et M. Eric Magrini comme gérant de classe B de la Société;

4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4. des Statuts et décide qu'il aura la teneur de l'article 3. à la deuxième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier, de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "INVENERGY THERMAL CANADA S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou lors de ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne sera pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions d'un montant maximum de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée le cas échéant comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à adopter devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations aux assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année au siège social de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant et le(s) réviseur(s) d'entreprises, le cas échéant et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le (s) commissaire(s) aux comptes et le(s) réviseur(s) d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire par une résolution des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique confirme (i) M. Joseph Condo, Mr. James T. Murphy et M. Mark Leaman comme gérants de classe A et (ii) M. Gérard Birchen, M. Pietro Longo et M. Eric Magrini comme gérants de classe B de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: C. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 décembre 2008. LAC/2008/48715. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009033007/5770/553.

(090037171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

de Préférence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.173.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2009

1. L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs Monsieur Steve VAN DEN BROEK, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg et de Monsieur Herman MOORS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (anciennement ING Trust (Luxembourg) S.A.), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030896/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05377. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

HSBC Property Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.261.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 19 février 2009, a renouvelé le mandat des gérants:

- Jean-Claude STOFFEL, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant A,
- Timothy THORP, 8 Canada Square, GB-E145HQ, London, Royaume Uni, Gérant A,
- Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, ayant comme nouvelle adresse professionnelle le 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B,
- Manuel HACK, maître ès sciences économiques, ayant comme nouvelle adresse professionnelle le 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'associé unique, dans ses résolutions du 19 février 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour HSBC PROPERTY INVESTMENTS Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009030893/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Rosaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Catherine PISVIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour copie conforme

ROSACO HOLDING S.A.

C. PISVIN / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030868/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Lignum International, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.966.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 27 février 2009:

1. la démission de l'administrateur Solon Director Limited, avec adresse à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, a été acceptée avec effet du 28 février 2009;

2. la démission de l'administrateur Solon (Management) Limited, avec adresse à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Torola, îles vierges britanniques, a été acceptée avec effet du 28 février 2009;

3. la nomination de l'administrateur Kathryn Bergkoetter, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 1 March 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009;

4. la nomination de l'administrateur Noel McCormack, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 1 March 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009030935/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Soleil Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.732.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 09 juin 2008

1. Les démissions de la société INFID Management Anstalt, ainsi que de Monsieur Karl KOHLBRENNER de leur mandat d'Administrateur respectivement Administrateur-Délégué sont acceptées.

2. Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois.

3. Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant au 219, rue Albert Uden, L - 2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

4. Les mandats en tant qu'Administrateurs de Messieurs Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondorcange et Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant au 3 rue de Mamer, L - 8277 Holzem (L), ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes la société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLEIL FINANCE S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009030826/696/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

1. La société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l, associée de la société LOGIX IX S.à r.l, a transféré son siège social de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, en date du 24 novembre 2008.

2. la société RELOG HOLDING S.à r.l, associée de la société LOGIX IX S.à r.l, a transféré son siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves en date du 21 janvier 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour LOGIX IX S.à r.l.

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009031591/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.